



**PROJET DE LOI C-37 : LOI MODIFIANT
LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES
DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES ET
APPORTANT DES MODIFICATIONS
CONNEXES À D'AUTRES LOIS**

Mémoire présenté au Comité permanent de la santé

Février 2017

Contexte

Le présent mémoire de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) a été soumis à l'étude du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes dans le cadre de son examen du projet de loi C-37, *Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes à d'autres lois*.

Les infirmières et infirmiers autorisés (IA) et les infirmières et infirmiers praticiens (IP) ont le devoir de fournir des soins appropriés, sans porter de jugement, à toute personne, indépendamment du cadre, de la classe sociale, du revenu, de l'âge, du genre ou de l'ethnicité. Puisqu'ils sont souvent le principal point d'accès aux soins de santé pour les consommateurs de drogues illicites, les IA et les IP contribuent, par les soins qu'ils prodiguent, à réduire certains des autres méfaits de la consommation de drogue.

Par l'utilisation de services de réduction des méfaits, y compris de sites d'injection supervisée (SIS), les IA et les IP contribuent à la réduction du nombre de décès par surdose. Les SIS constituent un environnement sécuritaire où ces infirmières et infirmiers peuvent offrir des soins, sans quoi ils se retrouvent à prodiguer des soins « dans les ruelles et les centres d'hébergement où les gens vivent souvent entassés dans des conditions insalubres¹ ».

Bien que l'AIIC appuie la majorité des amendements qu'il est proposé d'apporter au projet de loi C-37, d'autres amendements sont nécessaires pour prévenir des retards additionnels en ce qui concerne l'ouverture de SIS, en particulier pendant la crise actuelle des opioïdes. Le présent mémoire mettra par conséquent l'accent sur l'importance de l'élimination des obstacles procéduraux à l'ouverture de tels sites.

S'il est vrai que les modifications que le projet de loi C-37 propose d'apporter à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* visent à supprimer ces obstacles, une intervention plus immédiate s'impose face à l'épidémie de surdoses que connaît le Canada.

Recommandations

L'AIIC souscrit aux recommandations touchant l'article 56.1 énoncées par la Pivot Legal Society dans son mémoire au Comité permanent de la santé concernant le projet de loi C-37 (6 février 2017). Elles visent à établir des mécanismes pour faciliter l'accès aux services essentiels pendant la crise des opioïdes.

¹ (Association canadienne des infirmières et infirmiers en sidologie, 2014, p. 5)



Non seulement un accès élargi à ces services vitaux aidera les personnes aux prises avec une consommation problématique de substances et une dépendance, mais en plus, il permettra aux premiers intervenants et aux établissements de soins actifs de s'occuper de problèmes de santé liés à des épidémies sans rapport avec les opioïdes et de servir ainsi l'intérêt de la population en général.

Conclusion

Comme l'a déclaré l'AIIIC, « un gouvernement réellement engagé à l'égard de la santé et de la sécurité publiques s'efforcerait d'améliorer l'accès aux services de prévention et de traitement, plutôt que de créer plus d'obstacles² ». Même si le projet de loi C-37 tel qu'il est actuellement rédigé représente une amélioration énorme par rapport à la loi antérieure (le projet de loi C-2), il faut de toute urgence prendre d'autres mesures pour ouvrir un nombre accru de SIS.

Grâce à l'élimination des obstacles restants, nous pourrions soutenir les personnes, les familles et les collectivités touchées par une consommation problématique de substances. En activant les mécanismes proposés pour offrir ces services essentiels de réduction des méfaits, nous intervenons comme il se doit face à une crise nationale de santé publique. En outre, en fournissant des services de prévention, de premiers soins en cas de surdose, ainsi que de santé et de rétablissement, nous soulagerons en partie les premiers intervenants et les établissements de soins actifs, dont les ressources pourront ainsi être consacrées aux besoins de santé du reste de la population.

La suppression de tous les obstacles inutiles afin de pouvoir régler la crise actuelle des opioïdes est une solution avantageuse pour tous et toutes au Canada.

² (AIIIC, 2015, para. 2)



Références

Association canadienne des infirmières et infirmiers en VIH/sida. (2014). Bill C-2: Legislation to amend the controlled drugs and substances act to allow exemptions for supervised injection sites (and services): Brief – Standing committee on public safety and national security. Tiré de http://canac.org/wp-content/uploads/2015/04/BILL-C-2_Brief_CANAC_FINAL.pdf

Association des infirmières et infirmiers du Canada. (22 mars 2015). L'Association des infirmières et infirmiers du Canada est déçue de la Loi sur le respect des collectivités qui manque de vision [communiqué de presse]. Tiré de <https://www.cna-aiic.ca/fr/salle-des-nouvelles/communiques-de-presse/2015/lassociation-des-infirmieres-et-infirmiers-du-canada-est-decue-de-la-loi-sur-le-respect-des-collectivites-qui-manque-de-vision>

Carter, C., et Ka Hon Chu, S. (s.d.). Safer consumption services in Canada: Backgrounder. Canadian HIV/AIDS Legal Network & Canadian Drug Policy Coalition. Tiré de http://drugpolicy.ca/930-Campaign/Backgrounder_SIS.pdf

Eggertson, L. (2015). Legislation jeopardizes safe injection sites. CMAJ. Tiré de <http://www.cmaj.ca/content/187/8/E225.full>

Jeffrey, A. (24 mars 2015). *Editorial: Safe injection clinics don't bring disrespect to communities*. Tiré de <https://thegatewayonline.ca/2015/03/editorial-safe-injection-clinics-dont-bring-disrespect-to-communities/>

Kazatchkine, C., Elliott, R., et MacPherson, D. (2014). Une injection de raison – Analyse critique du projet de loi C-2 (Q&R). Toronto et Vancouver : Réseau juridique canadien VIH/sida et Coalition canadienne des politiques sur les drogues. Tiré de http://www.aidslaw.ca/site/wp-content/uploads/2014/10/C2-QA_Oct2014-FRA.pdf

Kendall, P., Daly, D., & Carsley, J. (31 mars 2015). Vancouver's drug users need compassion, not Tories' contempt. Globe and Mail. Tiré de <http://www.theglobeandmail.com/globe-debate/vancouver-drug-users-need-compassion-not-tories-contempt/article23701851/>

Public Health Physicians of Canada. (2013). *Support for supervised injection sites: Proposed federal bill C-65 Respect for Communities Act, 2013* [Position Statement]. Tiré de http://nsscm.ca/Resources/Documents/ECAC%20Docs/PHPC%20SIS%20Position%20Statement_Final.pdf

Smith, A. (s.d.). *Legal issues with Bill C-2: Pivot Legal Society submission to the standing committee on public safety and national security*. Tiré du site Web de la Vancouver Pivot Legal Society : <https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/pivotlegal/pages/733/attachments/original/1415120765/PivotLegalSociety-8997090-f.pdf?1415120765>

Cour suprême du Canada. Canada (Procureur général) c. PHS Community Services Society. (2011), [2011] 3 RCS 134. Tiré de <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/7960/index.do>

